

# CONCOURS D'ENTREE 2023

## Pôle interprétation Chant Musique Ancienne

### Table des matières

<b>Programme d'entrée 1<sup>er</sup> cycle (DNSPM)</b> .....	<b>2</b>
Date de publication : le lundi 9 janvier 2023.....	2
Admissibilité en présentiel : .....	2
Admission en présentiel : .....	3
<b>Programme d'entrée 2<sup>ème</sup> cycle (Master)</b> .....	<b>4</b>
Date de publication : le lundi 9 janvier 2023.....	4
Admissibilité par video : à déposer avant le 16 février 2023 .....	4
Admission en présentiel.....	4

## Programme d'entrée 1<sup>er</sup> cycle (DNSPM)

DATE DE PUBLICATION : LE LUNDI 9 JANVIER 2023

Les candidats doivent préparer huit œuvres de leur choix, réparties de la manière suivante :

- I. Une pièce issue du répertoire monodique médiéval : par exemple une monodie de Guillaume de Machaut
- II. Un air de cour français du 17<sup>ème</sup> siècle
- III. Un air de Johann Sébastian Bach
- IV. Un 2<sup>ème</sup> air de Johan Sébastien Bach de caractère différent du précédent ou un air classique (Mozart, Haydn par exemple)
- V. **QUATRE** autres pièces au choix de répertoire médiéval, Renaissance ou baroque dont au moins une en italien et une en anglais.

### ADMISSIBILITE EN PRESENTIEL :

Les candidats devront interpréter deux des huit œuvres de la liste qu'ils ont envoyée au moment de leur inscription :

- 1 choisie par le candidat au moment de son inscription
- 1 choisie par le jury, **indiquée le 7 mars 2023**

## ADMISSION EN PRESENTIEL :

Les candidats admissibles feront les épreuves en présentiel à Lyon devant le jury, pour **un temps de passage de 30mn.**

Les épreuves sont :

- **Les candidats devront interpréter deux des huit œuvres de la liste** qu'ils ont envoyée au moment de leur inscription. Ces 2 œuvres seront choisies par le jury à l'issue de l'admissibilité ; Le jury se réserve le droit de demander tout ou extrait d'une 3<sup>e</sup> œuvre de la même liste.
- Lecture à vue : déchiffrage polyphonique ;
- Un test de formation musicale : il est oral et repose sur un échange entre un membre du jury et le candidat ;
  - Écoute – reproduction : un membre du jury chante un fragment musical, le candidat le rechante ;
  - Écoute – reproduction à 2 voix : on joue au candidat des fragments musicaux à 2 voix. On lui demandera de reproduire (en chantant) la basse du fragment. Le jury peut insister sur un fragment, passer plus rapidement sur un autre, suivant les aptitudes du candidat ;
- Entretien (10mn max).
  - la lecture parlée, puis lecture recto-tono d'un court texte en français, d'un en italien, d'un en allemand. (envoyé aux candidats retenus au 2<sup>nd</sup> tour)
  - 4 *messa di voce* : 1 dans votre bas médium (voyelle au choix), 2 sur une note favorable de votre tessiture (voyelle A et voyelle É), 1 à « l'orée » de l'aigu

## Programme d'entrée 2<sup>ème</sup> cycle (Master)

DATE DE PUBLICATION : LE LUNDI 9 JANVIER 2023

### ADMISSIBILITE PAR VIDEO : A DEPOSER AVANT LE 16 FEVRIER 2023

L'épreuve d'admissibilité se fera à distance, les candidats devront soumettre par vidéo le programme ci-dessous / *the 1st round of the entrance exam will take place remotely, candidates must submit a video of the program hereinbelow.*

Le candidat doit se filmer sans montage ni coupure. Le candidat devra également être face caméra et se filmer en pied. Le candidat devra enregistrer une vidéo par œuvre. / *Candidates must record themselves without edit nor cut and with their fingers on show. Candidates will have to be facing the camera and their entire body will need to on camera. Candidates must record one video per piece.*

Le candidat peut, s'il le souhaite, se faire accompagner mais cela n'est pas obligatoire / *Candidates can, if they wish to, be accompanied but it is not mandatory.*

La vidéo doit être envoyée **avant le 16 février 2023, minuit** (les candidats recevront des instructions par email) *The video must be sent **before February, 2023, minuit** (candidates will receive instructions by email).*

Programme à envoyer par vidéo / *Program to be sent by video :*

Un programme libre de 20mn indiqué au moment de leur inscription.  
Ce programme doit comporter l'usage de trois langues différentes dont le français.

### ADMISSION EN PRESENTIEL

- Les candidats devront interpréter deux œuvres extraites du programme libre de 20mn indiqué au moment de leur inscription. Ces 2 œuvres seront choisies par le jury à l'issue de l'admissibilité ;
- Entretien (10mn max).